



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 11
Absent : 3

Date de la convocation

Jeudi 4 janvier 2024

Objet

Délibération 2024-01 A
Zone d'accélération des
énergies renouvelables

De la Commune de Daon
Séance du 11 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Benoit Desnos, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Catherine Delarue
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Patrick Boiteau

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Zone d'accélération des énergies renouvelables

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
- Vu le code de l'énergie, et notamment son article L.141-5-3 ;
- Considérant que l'article L.141-5-3 du code de l'énergie tel qu'il résulte de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, institue des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR) ;
- Considérant que ce dispositif permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération ou elles souhaitent de manière privilégiée, mais non exclusivement, voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter ;
- Considérant que ces zones doivent répondre aux principes directeurs posés par les dispositions 1° à 6 de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;
- Considérant qu'en outre, la loi du 10 mars 2023 permet aux porteurs de projets qui s'implanteront dans ces zones de bénéficier d'éventuels avantages financiers ou procéduraux ;
- Considérant que ces zones doivent être identifiées après une concertation du public dont les modalités sont librement déterminées par le conseil municipal ;
- Considérant qu'il revient en conséquence au conseil municipal de fixer les modalités de concertation propre à la définition de ces zones d'accélération des énergies renouvelables.

DELIBERATION 2024-01 A

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

* Valide à 11 Voix POUR

- l'inscription de la totalité du territoire de la commune de Daon au titre des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables
- Indiquer que les projets porteront sur des panneaux photovoltaïques en toiture
- Indiquer la définition de ces zones d'intention à disposition du public sur le site internet de la commune
- Indiquer qu'un bilan de la concertation sera présenté en conseil municipal lors de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

*Autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Catherine DELARUE
Maire
Le 19 janvier 2024

Le secrétaire de séance
Patrick Boiteau



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 11
Absent : 3

Date de la convocation

Judi 4 janvier 2024
Objet

Délibération 2024-01 B

Validation de l'inventaire
des haies bocagères -
Dossier carte communale

De la Commune de Daon
Séance du 11 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Benoît Desnos, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Catherine Delarue
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Patrick Boiteau

COMMISSION URBANISME

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale et conformément à l'article L 111-22 et 421-23 du code de l'urbanisme la Commission Urbanisme, à l'aide de l'atlas identifiant les haies et bois de la commune, à procéder à l'inventaire des éléments du patrimoine paysager. Cet inventaire permet de localiser les éléments paysagers et d'assurer leur protection.

Chacun a pu prendre connaissance de ce relevé qui sera également présenté lors de l'enquête publique à venir.

Tenant compte de ces éléments, Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider l'inventaire réalisé.

DELIBERATION 2024-01 B

Après étude et débat

Le Conseil Municipal à 11 Voix POUR

*Valide L'inventaire des éléments du patrimoine paysager de la commune.

*Autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Catherine DELARUE
Maire

Le 19 janvier 2024

Le secrétaire de séance
Patrick Boiteau



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 11
Absent : 3

Date de la convocation

Jeudi 4 janvier 2024

Objet

Délibération 2024-01 C

Référent commission
patrimoine

De la Commune de Daon
Séance du 11 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Benoit Desnos, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Catherine Delarue
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Patrick Boiteau

COMMISSION PATRIMOINE

Suite à la démission de M. Sylvain Noel du Conseil Municipal, le poste de référent de la Commission Patrimoine est vacant, il est demandé à un membre du Conseil Municipal de se porter volontaire pour reprendre cette fonction. Virginie Haudebert se porte candidate au poste de référente. M. Benoit Desnos propose de rejoindre la commission.

DELIBERATION 2024-01 C

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal valide à 11 Voix POUR la nomination de référente de la commission patrimoine à Virginie Haudebert

-Donne à Mme le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Catherine DELARUE
Maire

Le 19 janvier 2024

Le secrétaire de séance
Patrick Boiteau



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 11
Absents : 3

Date de la convocation

Judi 4 janvier 2024

Objet

Délibération 2024-01 D

Rénovation Energétique de
la Mairie - Présentation
Devis et plan de
financement

De la Commune de Daon
Séance du 11 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Benoit Desnos, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Catherine Delaru et e
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Patrick Boiteau

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE LA MAIRIE

Suite à l'audit énergétique réalisé sur le bâtiment de la Maire, 7 Entreprises, tout corps de métier confondu ont été consulté et ont répondu à la consultation ouverte du dossier de rénovation énergétique de la Mairie. Un rapport d'analyse et comparatif par la Commission Patrimoine a été fait sur chaque devis. Les entreprises ci-dessous ont répondu à un maximum de critères favorables et ont été retenues pour la réalisation des travaux :

- ETAO - géothermie - Montant des travaux : 36 894.77 € HT
 - BONNIER - forage - Montant des travaux : 41 175.00 € HT
 - NATISOL - isolation des combles - Montant des travaux : 4 080.00 € HT
 - Jt2M - Aménagement local pompe à chaleur - Montant des travaux 6 054.98 € HT
- Soit un montant total de 88 204.75 € HT

Au regard de ces éléments, Mme Le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses HT	Recettes estimées HT	%
D.E.T.R			
Rénovation énergétique		26 461.43 €	30 %
Bonus CRTE		8 820.48 €	10 %
ADEME		30 871.66 €	35 %
FCATR Communauté de Communes		4 410.24 €	5 %
Fonds propres de la commune		17 640.94 €	20 %
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	88 204.75 €	88 204.75 €	100%



DELIBERATION 2024-01 D

Après étude et débat le Conseil Municipal VALIDE à 11 Voix POUR

- le projet de rénovation énergétique de la Mairie ;
- le choix des entreprises : ETAO, BONNIER, NATISOL, Jt2M pour un montant Total de 88 204.75 € HT
- Statue favorablement sur le plan prévisionnel de financement ci-dessus
- Autorise Mme le Maire à solliciter les aides financières mobilisables susceptibles de concourir au financement de cette opération et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Catherine DELARUE
Maire

Le 19 janvier 2024

Le secrétaire de séance
Patrick Boiteau



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 11
Absent : 3

Date de la convocation

Judi 4 janvier 2024

Objet

Délibération 2024-01 E
Devis Jt2M - Dallage béton
du préau prairie de la Mairie

De la Commune de Daon
Séance du 11 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Benoit Desnos, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Catherine Delarue
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Patrick Boiteau

COMMISSION PATRIMOINE

Mme le Maire présente un devis pour travaux complémentaires relatif au dallage béton du préau de la Mairie. Devis de l'Entreprise Jt2M d'un montant de 6 521.38 € HT.
Il est demandé accord au Conseil Municipal pour ce devis.

DELIBERATION 2024- 01 E

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 11 Voix POUR
-Valide le devis de l'entreprise Jt2M pour un montant de 6 521.38 €HT pour le dallage béton du préau situé dans la prairie de la Mairie.
-Autorise Mme le Maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier.

Catherine DELARUE
Maire

Le 19 janvier 2024

Le secrétaire de séance
Patrick Boiteau



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 11
Absent : 3

Date de la convocation

Judi 4 janvier 2024

Objet

Délibération 2024-01 F

Participation à la
consultation de la
Protection sociale
complémentaire des agents

De la Commune de Daon
Séance du 11 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Benoit Desnos, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Catherine Delarue
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Patrick Boiteau

ADMINISTRATION

DELIBERATION 2024-01 F Participation à la consultation de la Protection sociale complémentaire des agents

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 15/03/2024



Après discussion, les membres du Conseil Municipal décide à 11 VOIX POUR de :

- Donner mandat au Centre de gestion de la Mayenne, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Donner mandat au Centre de gestion de la Mayenne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;
- Donne pouvoir à Mme le Maire de signer tout document afférent au dossier

Catherine DELARUE
Maire

Le 19 janvier 2024

Le secrétaire de séance
Patrick Boiteau



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 11
Absent : 3

Date de la convocation

Judi 4 janvier 2024

Objet

Délibération 2024-01 G
Mise à jour du tableau des
emplois

De la Commune de Daon
Séance du 11 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Benoit Desnos, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Catherine Delarue
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Patrick Boiteau

ADMINISTRATION

Lors du dernier Conseil Municipal, la création du poste d'adjoint administratif à 35 h/semaine aurait dû être créée en poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 35heures/semaine. Le tableau des cadres d'emplois doit être mis à jour en y apportant cette modification.

DELIBERATION 2024-01 G

Après étude et débat

Le Conseil Municipal à 12 Voix POUR

*Valide la mise à jour du tableau des cadres d'emplois pour le poste d'adjoint administratif 35 heures/semaines en poste d'adjoint administratif principal 2ème classe 35 heures/semaine

*Adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée, applicable à compter du 1er janvier 2024

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF de la commune de Daon au 1er janvier 2024

EMPLOIS								EFFECTIFS			
Date de création/annulation	Libellé fonction ou poste de l'emploi	Quantité de temps de travail	Type	Catégorie	Niveau de qualification possédant pour le poste	Id début de période (mois/année)	Id fin de période (mois/année)	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position	Quantité de temps de travail
10/11/2023	Agent technique QUARRE	temps complet	tech	c	Agent de maîtrise principal	390/368	597/503	Agent de maîtrise principal	Titulaire	activité	100%
01/05/2019	Agent des services techniques	18h	tech	c	Adjoint technique	397/361	432/382	Adjoint technique	Titulaire	activité	tps partiel
01/07/2023 - Arrêté du Maire 37-2023	Adjoint technique	temps complet	tech	r	Adjoint technique	387/361	432/382	Adjoint technique territorial	Stagiaire	activité	100%
01/01/2024	Adjoint administratif principal 2ème classe	35h	adm	e	Adjoint administratif	388/368	558/473	Adjoint administratif principal 2ème classe	Contractuel	activité	100%

*Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent au dossier

Catherine DELARUE
Maire

Le 19 janvier 2024

Le secrétaire de séance
Patrick Boiteau